



Vaulx-en-Velin, le 14 septembre 2017

Réf. : ST - CL L - n°001

Destinataires : Groupements Sportifs  
Comité Directeur  
Comités Départementaux  
FFVB

**BUREAU EXECUTIF**  
**Procès-verbal N°1**  
**Réunion du 24 août 2017 à Grenoble**

**Présents** : Christian Bernette, Michel Carras, Corinne Lafitte, Daniel Maisonnial, Nathalie Turin, Pierre Vouillot

**Invité** : Etienne Pique

**Excusés** : Jean Michel Ficheux, Cécile Mazet, Jeannine Druet

**1. Validation des PV, CR et organisation**

- Approbation changement Secrétaire Générale, à la majorité, par consultation électronique du 17 juillet.
- Approbation CR commission arbitrage du 20 Juin, à l'unanimité
- Approbation PV BE du 11 Juillet, à l'unanimité.

**2. Gestion des Salariés**

**2.1. Françoise MURIN**

Toujours en arrêt, pas de nouvelles sur sa reprise effective début septembre. Françoise doit envoyer ses papiers sur Grenoble. La Ligue va lui envoyer une lettre en A/R pour lui signifier ce nouveau mode de fonctionnement.

Les clubs Auvergnats, en l'absence de Françoise, sont gérés par Grenoble. Un mail d'informations part à destination de tous les clubs Auvergnats demain. De ce fait, embauche à temps partiel d'un CDD pour seconder Laurène sur Grenoble.

**2.2. Sandrine LUROL**

Sandrine LUROL est à 2/13 de son emploi dans la mesure où le club de St Chamond a dénoncé la convention en cours avec la Ligue sur laquelle elle intervenait.

Daniel Maisonnial regarde s'il y aurait des missions dans les départements limitrophes en particulier la Loire et Haute Loire, le Club Yssingaux pourrait être intéressé.

Date d'approbation : 18/09/2017

Date de diffusion : 14/09/2017

Auteur : Corinne Lafitte

Site internet : [www.lravb.fr](http://www.lravb.fr)

Pour info, les mises à disposition des techniciens Ligue sont facturés autour de 15 € de l'heure + frais de déplacement aux clubs et ou départements demandeurs. Par contre, les mises à disposition sont gratuites si la mission concerne des actions de développement et non un encadrement d'équipe.

### 2.3. Loïc BELLENGER

Compte tenu de la législation son contrat CUI-CAE de 26 heures, arrive à échéance fin octobre et ne peut être renouvelé.

Son activité se répartissait sur :

- Club RIOM
  - Collège Section Jean Villard : mardi 11h30 13h30 et Vendredi 14h30 16h30 (Convention LIGUE)
- Convention ex Ligue Auvergne : Lycée Virlogeux
- Mission développement.

Loïc entraîne également la section féminine de Cébazat en dehors de ses heures (9h) de contrat Ligue.

Pierre fait le point avec Loïc sur le détail de son activité et nous verrons ensuite comment traiter cette question.

## 3. **Gestion des licences**

### 3.1. **Gestion du formulaire**

Depuis cette saison, le licencié, lorsqu'il renouvelle sa licence, répond à un questionnaire santé confidentiel (le club n'a pas à le récupérer). Si sur le formulaire de licence il coche la case dans le cadre "questionnaire santé", il certifie avoir répondu "non" à toutes les questions du questionnaire santé. Le licencié n'a pas besoin de refaire un certificat médical puisqu' ils sont valables 3 ans depuis la saison dernière sauf :

- S'il n'est pas concerné par un surclassement,
- S'il a eu 35 ans dans la saison précédente (formulaire différent).

### 3.2. **Modification DHO**

Mise en garde concernant la nouvelle réglementation de la DHO, annulation de la DHO au bout d'un mois, la requalification coutera 6€ de plus.

### 3.3. **Tarifification**

Il faut ajouter dans la grille tarifaire :

- la licence passerelle de 3€, permettra de jouer uniquement dans le cadre de la Coupe de France compet Lib. On ne met pas de part Ligue cette année.
- la licence para M17 à Sénior 25 € et M15 et en dessous 15€

### 3.4. **Rappel des modalités de prise de licence**

Courrier tous clubs sera envoyé cette semaine par Sylvie, avec :

- Les tarifs,
- Bordereau de licence,
- Organisation du traitement des licences,
- La note d'information de la Fédération sur les certificats médicaux.

**Action : Pierre fait la demande de MAJ à Sylvie, pour un envoi tous clubs dès demain avec toutes ces informations et documents correspondants.**

#### 4. **MAJ administratives :**

Pierre est allé au greffe du tribunal pour communiquer la composition des membres.  
Nous allons passer dans le Journal Officiel.  
Il reste à vérifier que la dissolution de la ligue Auvergne est passée au JO.

#### 5. **Contrats Civiques**

La ligue est responsable de 4 services civiques, cette dernière supporte tout l'administratif.  
Nous sommes en attente des documents d'évaluation pour ceux qui arrivent à échéance.  
Quels sont les besoins des CD ? Est-ce qu'on délègue (en bonne et due forme) ?

#### 6. **Commission Arbitrage**

##### 6.1. **Obligations arbitrales :**

Les clubs ont une date butoir au 16 septembre pour régulariser leur situation. Si pas de régularisation, les engagements seront refusés.  
Courrier sera envoyé demain pour signifier cette date butoir aux clubs restants en litige, soit 5 clubs à ce jour.

##### 6.2. **Planification réunions et formation :**

Réunion de rentrée le 16 septembre, Tour du Pin, 9h30 - 13h00.  
Formation feuille de match électronique et national, et juge de lignes 23-24 Septembre, Riom (arbitres et marqueurs Auvergnats).  
Formation à la feuille de match électronique et national des arbitres et marqueurs Rhône-Alpins, les 28-29 septembre, ainsi que des juges de lignes, sur match amicaux ASULyon.  
Examen pratique pour les candidats absents excusés à la pratique l'an dernier ou ceux qui ont été recalés et ayant demandé à repasser l'examen, le 1<sup>er</sup> octobre, sur le plateau de brassage régional jeunes, qui aura lieu pour les Filles à Seyssins, et pour les Garçons à Lyon.

##### 6.3. **Polo arbitres :**

Suite au changement de partenaire, problème de couleur entre les modèles filles et garçons, attente retour de Serge Deloutre pour trouver une solution sur le modèle choisi ou changer de modèle.

##### 6.4. **BRI :**

Le BRI arbitrage est à jour mais reste des points à clarifier avec la FFV car incohérence entre le Règlement général des licences et le Règlement Général de l'arbitrage. En attente réponse des commissions fédérales concernées.

#### 7. **Divers**

##### 7.1. **Dossier Saint Chamond**

Le club doit toujours 7500€ à la ligue suite à la dénonciation du contrat avec Sandrine LUROL.  
Sans engagement écrits de leur part pour solder la dette sur la saison, leurs engagements seront refusés.

## **7.2. Equipe de Virlogeux**

Besoin de clarifier le positionnement de l'équipe de la section sportive de Virlogeux en championnat pré national masculin. Cette équipe joue en semaine, uniquement chez elle, ne paie pas d'engagement, ni les arbitrages. Certaines équipes se plaignent des déplacements en semaine. Il faut statuer avec la commission sportive si cette équipe est maintenue en championnat dans les mêmes conditions.

## **7.3. Prochaines réunions**

Sportive prochaine réunion le 2 Octobre.

Prochain BE le mercredi 6 Septembre à 19h00.

Prochain CODIR le lundi 19 Septembre à 19h00

Séance levée à 22h00.

**La Secrétaire Générale  
Corinne Lafitte**